

MARCHES PUBLICS/ACCORDS-CADRES

ANNEXE N° 4 A L'ACTE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA PRESENTATION
D'UN SOUS-TRAITANT OU ACTE SPECIAL

A - Identification de l'acheteur

DC13

DEPARTEMENT DES ARDENNES – Conseil Général
Hôtel du Département
08011 – CHARLEVILLE MEZIERES Cedex
Tél : 03 24 59 60 60 Fax : 03 24 37 76 76

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :
Monsieur le Président du Conseil Général – Département des Ardennes

- Comptable assignataire

Madame le Payeur Départemental
43, avenue Charles de Gaulle
08000 – CHARLEVILLE MEZIERES
Téléphone : 03 24 33 75 26

B - Objet du marché

DC13

Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un site scolaire sur la commune d'ATTIGNY

- Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire

AAT architecture - Jean-Philippe THOMAS
219, boulevard Charles Arnould 51 100 Reims
tél : 03 26 404 405 - fax : 03 26 402 401
mail : thomas@aat-architecture.com
site : aat-architecture.com

C - Prestations sous-traitées et prix

DC13

Nature des prestations :

Economie générale du projet de l'esquisse à la mise au point des contrats de travaux (hors descriptifs, quantitatifs et gestion financière du chantier).

Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

ESQ	3 700,00 €
APS	14 991,00 €
APD	18 739,00 €
PRO	18 739,00 €
ACT.....	18 732,00 €

HT : 74 901,00 €
TTC : 89 581,60 €

Forme des prix

Prix révisibles, selon les modalités du marché de maîtrise d'œuvre.

Date ou mois d'établissement des prix :

Mars 2010

AE du marché n°

Acte spécial

page : 1 / 3

Le sous-traitant produit, dans tous les cas de figure, une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics

Le sous-traitant mentionne ses capacités professionnelles et financières :
Voir dossier de références joint

F - Capacités professionnelles et financières du sous-traitant et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics

DC13

- Le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance
- Le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance. Il lui sera versé à ce titre la somme de :

Avance

Mode de règlement :
Virement

Compte à créditer :
 Titulaire : SARL Bureau Michel Forgue
 Domiciliation : CIC Voiron Entreprises
 Code Banque : 10096
 Code Guichet : 18522
 N° de compte : 00026436201
 Clé : 94

E - Conditions de paiement prévues par le projet ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement

DC13

- Le sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 115 CMP) :
 - oui
 - non
- a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement.
- est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du :

Le présent acte spécial :

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :
VIENNE 429 692 668

Forme juridique : SARL au capital de 75 000€

Bureau Michel Forgue
 250 Route de Charavines 38 140 LE RIVIER D'APPRIEU
 tél : 04 76 65 19 34 - fax : 04 76 65 12 52
 bureau@bmforgue.fr

DC13

D - Sous-traitant

G - Exemple unique du titulaire

DC13

Renseigner obligatoirement l'une des rubriques suivantes

Le titulaire établit "qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à l'article 116, en produisant soit l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance".

Le titulaire confie à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct l'exécution de prestations pour un montant supérieur à celui qui a été indiqué dans le marché. Il a obtenu la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévu à l'article 106 du code des marchés publics.

Le titulaire déclare que l'exemplaire unique a été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne peut être restitué. Il justifie que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée ou que le montant a été réduit afin que le paiement soit possible. Il fournit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché.

H - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

DC13

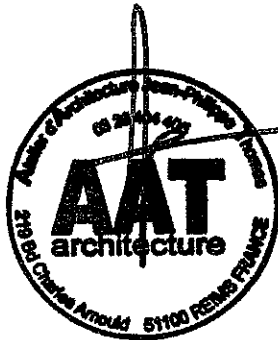
Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A Reims, le 13 09 2010

A Charleville, le 24/06

Le candidat ou le titulaire

Le représentant de l'acheteur.



[Signature]
Pour le Président du Conseil Général
Le Directeur Général
des Services Départementaux
Alain GUILLAUMIN

I - Notification de l'acte spécial au titulaire

DC13

En cas d'envoi en LR AR :
Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :
A, le

Bureau Michel FORGUE
 Ingénieurs Conseils
 Economie du bâtiment
 250 Route de Charavines
 38140 LE RIVIER D'APPRIEU
 Tél 04 76 65 19 34
 Fax 04 76 65 12 52
 bureau@bmforgue.fr

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Ci6	Domiciliation
10096	18522	00026436201	94	CIC VOIRON ENTREPRISES
Identifiant international de compte bancaire				

BAN (International Bank Account Number)

FR76 1009 6185 2200 0264 3620 194

BIC (Bank Identifier Code)
 CMCIFRPP

Domiciliation

CIC VOIRON ENTREPRISES

Titulaire du compte (Account Owner)
 SARL BUREAU MICHEL FORGUE
 250 ROUTE DE CHARAVINES
 LE RIVIER
 38140 APPRIEU



SOUS-TRAITANT
Economie de la Construction – bureau Michel FORGUE

Au nom de :	Michel FORGUE Economiste de la Construction
Banque	CIC Voiron Entreprises
Code établissement	10096
Code guichet	18522
Numéro de compte	000 264 362 01
Clé RIB	94

Compagnie d'assurance

MAF

N° de police

39 969 / V / 7

